

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 AVRIL 2024

Monsieur le Maire constate la présence de Janine POUJOL, Bernard LABORIE, Claire CROCHER, Sébastien ROUCHON, Manuel CAILLAUD, Laurent HILAIRE, Laurence MOUNIER, Aline DECOUTY, Yannicka QUENTIN, Emilie FAURIE et Isabelle LAMBERT. Il remercie Monsieur David CHAUVIÈRE de sa participation à ce Conseil essentiellement consacré aux finances.

1° Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 février

Voté à l'unanimité des personnes présentes lors de ce Conseil.

2° Décision sur les travaux d'extension du laboratoire de la boucherie

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension du laboratoire de la boucherie pour adjoindre une partie préparation de plats à emporter. Cela permettra de répondre aux besoins de la clientèle. Le commerce, en expansion, a embauché 2 salariés à temps complet et un apprenti. Le boucher est conscient de l'investissement qui sera réalisé par la commune et propose de doubler son loyer mensuel qui passera à 800 € TTC.

Votée à l'unanimité

3° Validation d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle après avis du centre de gestion

Le Conseil avait décidé, lors de la dernière réunion, d'accorder au personnel la totalité de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle. Il est maintenant nécessaire de valider cette décision après avis favorable du centre de gestion de la Corrèze.

Votée à l'unanimité

4° Point sur l'avancement du projet de rénovation de la salle polyvalente

Les différents travaux pour réhabiliter la salle polyvalente ont été présentés lors d'une réunion le 28 mars. Monsieur le Maire précise qu'il a demandé à Madame LATOUR de revoir certaines options et qu'il est nécessaire de connaître le montant des subventions qui seront attribuées à la commune avant de finaliser le dossier. L'Avant-Projet Définitif (APD) sera validé lors d'un prochain Conseil municipal.

5° Vote des taux d'imposition pour 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur David CHAUVIÈRE, Conseiller aux Décideurs Locaux à Uzerche, pour présenter la situation financière et les données comptables de la commune pour l'exercice 2023.

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux puisque l'État a déjà appliqué les bases prévisionnelles en moyenne de + 4,54 % (taxe foncière bâtie, non bâtie, taxe

d'habitation sur les résidences secondaires). Ce changement aura pour conséquence une augmentation des impôts fonciers malgré les taux inchangés.

Voté à l'unanimité

6° Examen et vote du budget principal de la commune

Le budget prévisionnel 2024, étudié au préalable par la commission des finances, est présenté au Conseil municipal.

- En fonctionnement, le budget est arrêté à la somme de 684 384,24 €.

Les charges à caractère général sont en légère augmentation essentiellement dues à des frais de réparation sur le matériel communal. Le montant des autres dépenses reste stable.

Pour les produits, l'augmentation des recettes fiscales et le remboursement de l'État pour les repas servis à la cantine permettent de trouver un équilibre budgétaire. Malgré la conjoncture actuelle, les dotations de l'État n'augmentent que de 2,47 % pour un montant total de 110 943 €.

- Côté investissement, il reste à régler la fin des travaux de rénovation de la maison Duvert. En nouvelles opérations, la commune prévoit notamment : une partie de la voirie pour créer l'accès aux nouveaux logements adaptés rue du Foirail, l'extension du laboratoire de la boucherie, la cartographie du cimetière, l'installation d'un traitement acoustique dans la salle Jammet, ainsi que les premières dépenses du projet de rénovation de la salle polyvalente.

Le budget d'investissement est arrêté en recettes comme en dépenses à la somme de 628 357,55 €.

Voté à l'unanimité

7° Examen et vote du budget annexe de l'eau

- En fonctionnement, le budget est arrêté à la somme de 147 261,29 €.

Une partie des recettes de fonctionnement correspondent (pour la somme de 38 000 €) à la redevance perçue par la SAUR pour le compte de la commune. L'excédent antérieur permettra de dégager le financement nécessaire aux travaux de rénovation du réseau d'eau potable sur la commune.

- Côté investissement, il reste à régler la fin des travaux sur le réseau d'alimentation en eau potable aux Bertranges. La commune prévoit de continuer la mise aux normes des conduites d'eau potable de Masseret.

Le budget d'investissement est arrêté en recettes comme en dépenses à la somme de 318 288,37 €.

Voté à l'unanimité

8° Examen et vote du budget annexe de l'assainissement

- En fonctionnement, le budget est arrêté à la somme de 125 649,84 €.
Une partie des recettes de fonctionnement correspondent à la redevance d'assainissement perçue par la SAUR lors de la facturation aux habitants raccordés (ou aux professionnels) et reversée ensuite à la commune. Les habitants raccordés au nouveau réseau des Bertranges recevront la facture correspondant à la taxe de raccordement pour un montant de 300 € par habitation.

- Côté investissement, il reste à régler une partie des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif aux Bertranges.

Le budget d'investissement est arrêté en recettes à la somme de 420 870,30 € et en dépenses pour un montant de 320 870,30 €. Ce suréquilibre budgétaire s'explique car la commune va percevoir un reversement important de la TVA sur les travaux payés en 2023.

Voté à l'unanimité

9° Participation fiscalisée aux dépenses du Syndicat Masseret - Lamongerie

La contribution des communes est fixée au prorata du nombre d'habitants. Pour Masseret elle s'élève à 35 370,87 €.

Votée à l'unanimité

10° Modification des statuts de la FDEE 19

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ROUCHON qui expose les 2 propositions :

- Adhésion à la compétence sur les Systèmes d'Information Géographique qui permettent de collecter, stocker, analyser et présenter des données géographiques. En intégrant des informations cartographiques, les SIG offrent une vision pour la prise de décision dans de nombreux domaines tels que l'aménagement du territoire, la planification d'infrastructures, la gestion des ressources naturelles et des réseaux.

- Approbation de la modification des statuts incluant la rénovation énergétique des bâtiments.

Votée à l'unanimité

11° Convention de mission d'assistance au renouvellement des marchés d'assurance de la commune

La commune a lancé en 2020 un marché d'appel d'offres pour le renouvellement de ses contrats d'assurance contre des risques liés aux dommages aux biens, les véhicules, la responsabilité civile et la protection du personnel. Ces marchés ont été attribués pour les années 2021 à 2024. Il convient de lancer une consultation pour renouveler ces prestations en vue d'une renégociation de ces contrats d'assurance. Monsieur le Maire propose de recourir à un cabinet pour un montant de 850 € HT et indique qu'il a demandé de ne pas exclure de l'étude les assureurs locaux qui bien souvent offrent des garanties intéressantes.

Votée à l'unanimité

12° Questions diverses

- **Ville à joie**

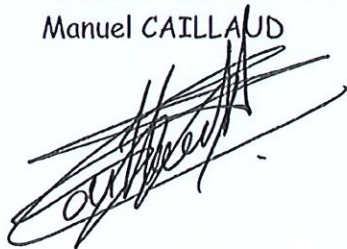
Monsieur le Maire donne la parole à Madame POUJOL qui présente le projet. Une fête des voisins aura lieu autour de la Tour et dans la salle polyvalente le vendredi 31 mai. Cet évènement sera organisé par l'association «ville à joie» et aura pour objectif de fédérer les différentes associations communales, d'offrir une information sur différents services (Maison France Services, services de la Communauté de communes, rénovation de l'habitat, ...) et de faire participer les habitants.

- **Avenant maison Duvert**

Certains postes de dépenses sur le lot n° 1 « Gros Œuvre » ont été modifiés ce qui dégage une moins-value de 6 900 €.

Votée à l'unanimité

Le secrétaire de séance,
Manuel CAILLAUD



Le Maire,
Bernard ROUX

